

RPI Relevant-
Sandrans

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 27 / 02 / 2018



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : L. VELLAY			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeurs des écoles du RPI : L.CALAMARTE V. MOLES Président : L. CALAMARTE	X X		
Maires : M. OLLAGNIER (SANDRANS) Mme CURNILLON (RELEVANT)	X	X	
Conseiller municipal : M. BAUMANN (SANDRANS) M. JOSSERMOZ (SANDRANS) Mme LAROCHE (SANDRANS) M. PIOT (SANDRANS) Mme THOMASSON (SANDRANS) Mme BRASSARD (RELEVANT) Mme MALLET (RELEVANT) Mme VERCHERAT (RELEVANT)	X X X X X X X	X X X X X X X	
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
C. FANGET	X		
I. VEYRAND	X		
B.RIVET		X	
D.D.E.N : M. FARGEOT M. RENOUD-GRAPPIN	X	X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
M. LAPLANCHE (PS-MS)	X		
M. WALTER (GS-CP)	X		
M. JOUVE (CE1-CE2)		X	
Mme VINTER (CM1-CM2)	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED : M. CHEVROT		X	
Médecin scolaire : Dr MARDUEL		X	
Médecin de PMI : Dr BLONDEL		X	
ATSEM : Mme BIDARD Mme CLERC		X X	
AESH : Mme MURO	X		
Représentant périscolaire : M. VINTER	X		

Procès-verbal établi le 28 / 02 / 2018

Le président,
L. CALAMARTE (directeur de l'école de SANDRANS)
Signature

Le secrétaire,
V. MOLES (directeur de l'école de RELEVANT)
Signature

Heure de début : 20h00

Laurent CALAMARTE remercie les personnes présentes.

I – Rentrée 2018

Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2018 :

Ecole de Sandrans		Ecole de Relevant	
Niveau	2018/2019	Niveau	2018/2019
PS	12	CE 1	7
MS	12	CE 2	11
GS	12	CM 1	12
CP	14	CM 2	8
Total école de Sandrans	50	Total école de Relevant	38

L'effectif global du RPI serait de 88 élèves, effectifs en légère hausse. Les écoles demandent aux deux Mairies d'informer les écoles en cas d'arrivées de nouvelles familles sur les communes afin d'ajuster au mieux les répartitions.

II – Organisation du temps scolaire

A la suite du premier conseil et après concertation avec les Maires, ces derniers ont envoyé des horaires à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Mais le Conseil Général a contacté M. MOLES pour nous signaler une incompatibilité avec le transporteur, en l'occurrence la société PLANCHE. Après concertation avec Mme SIMONIN de la société PLANCHE, nous avons pu trouver des horaires compatibles :

- Relevant : 8h40 – 12h00 / 13h25 – 16h05
- Sandrans : 8h50 – 12h10 / 13h35 – 16h15

L'idée était de garder des matinées plus longues (3h20 minutes) et 10 min de battement entre les horaires des 2 écoles pour favoriser le transport scolaire.

Il reste le problème de la pause méridienne (1h25 min au lieu de 1h30 min). Une dérogation a été demandée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Sans cette dérogation, d'autres horaires compatibles mais insolites ont été proposés :

- Relevant : 8h37 – 12h00 / 13h30 – 16h07
- Sandrans : 8h47 – 12h10 / 13h40 – 16h17

Le Conseil départemental de l'Education nationale, sous la présidence de la Directrice Académique, de monsieur le Préfet et de madame la Vice-présidente du Conseil départemental déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse, à l'enseignement supérieur, s'est tenu le 8 février 2018.

Dans le cas des RPI souhaitant bénéficier d'une dérogation à l'organisation scolaire pour passer à 4 jours à la rentrée, la compatibilité avec les transports scolaires est à l'étude. Le CDEN du mois de juin arrêtera les horaires définitifs.

III – Poste « Plus de Maîtres que de Classes »

Mme Rivet poursuit sa mission auprès des élèves du RPI.

Les actions sont les suivantes :

- en PS-MS :
travail sur l'apprentissage du langage oral avec différenciation en fonction du niveau de langage de chaque enfant et une prise en compte des difficultés des plus petits parleurs (travail en petits groupes).
- en GS-CP :
ateliers de différenciation en CP (ateliers de décodage / ateliers de compréhension).
ateliers de production d'écrits.
langage oral avec les GS et les CP : lecture d'images au travers d'album sans texte.
- en CE1-CE2 :
travail en production d'écrits (les textes seront mis en ligne) et en lecture/compréhension.
- en CM1-CM2 :
travail en production d'écrits poétiques.

IV – Poste d'ATSEM

Vu les effectifs de Grande Section, l'école de Sandrans voudrait savoir si le poste d'ATSEM à mi-temps sur la classe des GS/CP sera maintenu.

A priori oui.

Dans le cas d'une validation du retour à la semaine à 4 jours, une réflexion sera nécessaire pour définir les temps de ménage.

Mme BIDARD a été absente pour raison médicale. Mme FANGET, Mme RIVET et M. CALAMARTE ont aidé de manière spontanée Mme FILLARDET à la cantine scolaire. De plus, Mme FANGET ne peut assurer le décroisement des élèves de GS car elle doit surveiller la sieste des PS et MS.

Quand l'absence est de courte durée, les enseignants peuvent gérer cette situation de façon ponctuelle mais si l'absence était prolongée, cela deviendrait problématique au niveau pédagogique.

Il faudrait que la Municipalité de Sandrans puisse envisager une solution cas d'absence prolongée d'une ATSEM.

V – Actions pédagogiques et éducatives en lien avec le projet d'école

- Sorties scolaires
Le vendredi 22 décembre matin, les élèves du RPI sont allés au cinéma de Châtillon-sur-Chalaronne pour voir un dessin animé sur les insectes « Drôles de petites bêtes ». Les élèves de Relevant sont ensuite venus à l'école de Sandrans pour le traditionnel repas de fin d'année. Puis, les élèves ont ensuite participé à des jeux de société ou ont pu chanter un chant de Noël avec M. MOLES. Enfin, le Père Noël, venu en calèche, a été accueilli dans la cour de récréation. Enfin, la journée s'est terminée, dans la salle des fêtes, par un chant commun aux quatre classes. Des cadeaux et des chocolats ont été distribués.
Nous remercions le Sou des Ecoles et l'association périscolaire qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette journée.
- Education :
Le jeudi 23 novembre, les élèves de Sandrans se sont rendus au théâtre de Bourg-en-Bresse pour voir une pièce intitulée « Tierra Efimera ». Il s'agissait d'un spectacle

d'ombres dont le concept était d'utiliser la terre solide et liquide en projetant, en étalant, en caressant, en effaçant... sur un grand drap. Ainsi, les artistes créaient un univers où chaque spectateur fabriquait sa propre histoire.

Le mardi 6 février, les élèves de GS-CP ont assisté à une pêche d'étang à la Chapelle-du-Châtelard (Fort Barras). Proposée par trois étudiants dans le cadre d'un BTS, cette animation avait pour but de faire connaître l'environnement local et de sensibiliser au respect de l'environnement.

Le projet natation, module de 10 séances sera reconduit pour les classes de GS/CP et de CE1/CE2. Il débutera le jeudi 4 avril et se terminera le jeudi 28 juin. Les élèves se rendront à la piscine chaque jeudi de 13h55 à 14h35.

Les CM1/CM2 bénéficieront dans les jours à venir (2 et 5 mars) de 2 interventions de la ligue contre le cancer à propos des méfaits du tabac.

Les CM2 se rendront le 1^{er} mars à St Trivier pour passer l'APER (prévention routière) Liaison école-collège est toujours en cours, M Moles assistera à un conseil école collège le 1^{er} mars pour finaliser une future rencontre avec une classe de 6^{ème} sur le thème de la poésie.

Enfin une classe de découverte est prévue du 14 au 18 mai aux Houches (74) pour toute l'école de Relevant. Les Mairies et le Sou des Ecoles ont accepté d'accompagner le projet financièrement, la plupart des familles a déjà adhéré au projet. A ce jour, M. Moles ne peut toutefois pas instruire le dossier auprès de l'Education Nationale car le centre d'accueil n'a toujours pas fourni les documents nécessaires malgré de nombreuses sollicitations. Toutefois, la situation devrait se débloquer d'ici le 2 mars. La participation par enfant demandée aux familles sera de 100 euros.

Nous remercions le Sou des Ecoles qui finance les sorties scolaires.

VI – Bilan des demandes et demandes supplémentaires

A Sandrans, les enseignants remercient la Mairie pour l'achat de deux cornes de brume et le renouvellement de la pharmacie.

A Relevant, les enseignants remercient la Mairie pour l'achat de deux cornes de brume et l'achat de deux armoires de rangement.

Concernant le projet natation, une demande de subvention a été envoyée aux Mairies.

Le devis s'élève à 2800 € : 2000 € de frais de piscine et 800 € de transport.

La Mairie de Sandrans subventionnera à hauteur de 700 euros et la Mairie de Relevant versera 400 euros.

VII – Questions diverses

Y a-t-il des parents accompagnateurs pour la classe de découverte ?

Plusieurs parents se sont manifestés. Les enseignants feront connaître les parents accompagnateurs dès que le dossier pour l'Education Nationale sera instruit.

En remerciant chacun des participants, la séance est levée.

Heure de fin : 21h00